Le 23 décembre 2020

29 rue de Chastel
26150 Die

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Le 23 décembre 2020, à 16h, en salle du Campus à Annot (Alpes-de-Haute-Provence), les fondateurs de l'association ***Traces Éditions*** se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.
Étaient présentes les personnes suivantes :

- Jean-Claude Nobécourt, les Jardins d'Élise, 60 avenue des Poilus, 06140 Vence
- Mathieu Sieye, 29 rue de Chastel, 26150 Die
- Pierre Bonnet, Le village, 04240 Saint-Benoît
- Mme Nathalie Lequet, Place du Coulet, 04240 Annot
- Mme Juliette Douay, 04240 Le Fugeret

M. Jean-Claude Nobécourt est nommé président de séance ;
M. Mathieu Sieye est nommé secrétaire de séance.

Le président rappelle l'ordre de jour :

- lecture du projet des statuts de l'association et discussion ;
- adoption des statuts ;
- élection des membres du premier Conseil d'Administration ;
- fixation du taux des cotisations ;
- présentation du programme d'activité.

Le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- Lecture et adoption des statuts
- L'Assemblée Générale constitutive adopte à l'unanimité les statuts proposés
- Désignation des membres du Conseil d'Administration et du bureau initiaux.

L'Assemblée désigne M. Jean-Claude Nobécourt, M. Mathieu Sieye, M. Pierre Bonnet, M. Gilbert Mari, Mme Chantal Bortolini, Mme Pascale Robutte Blanc, Mme Nathalie Lequet, Mme Cathy Grac, Mme Juliette Douay et M. Lucien Bouffard en qualité de membres du Conseil d'Administration ; M. Jean-Claude Nobécourt (Président), M. Mathieu Sieye (Trésorier) et M. Pierre Bonnet (Secrétaire) en qualité de membres du bureau.
Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Détermination du montant des cotisations
L'assemblée fixe la cotisation annuelle à 10 €.

Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration.

L'Assemblée Générale constitutive donne pouvoir à M. Mathieu Sieye (Trésorier) aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à la constitution de l'association (déclaration à la préfecture et publication au Journal Officiel). Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

À Annot, le 23 décembre 2020,

Président de séance	Secrétaire de séance
Jean-Claude Nobécourt	Mathieu Sieye